

C. P. 1610 Windsor (Ontario) N9A 0B7 À l'attention du service SSC CENTRE DE SERVICE CLIENTÈLE rbcinsurance.com 1 855 264-2174 Télécopieur 1 855 612-3031

FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR LES ATTELLES FAITES SUR MESURE

Au Patient : Les détails requis ci-dessous sont obligatoires pour que Compagnie d'assurance vie RBC puisse déterminer sa responsabilité quant à cette demande. Pour obtenir l'approbation préalable, veuillez envoyer ce formulaire à l'adresse indiquée. Une réponse par lettre décrivant notre responsabilité sera promptement envoyée au patient. Notre décision ne veut pas interférer ou refléter le traitement recommandé par votre médecin. Le fait de ne pas demander une approbation préalable pourrait entraîner le refus de payer votre demande de règlement.

SECTION I - DOIT ÊTRE REMPLIE AU COMPLET PAR LE PATIENT/TUTEUR Nom du patient Date de naissance мм J.I Nº d'identification du Adresse membre du régime Nº de téléphone Adresse de courriel Bénéficiez-vous d'une autre couverture d'assurance collective qui peut comprendre ces services comme prestation ? Oui Non Si l'autre couverture est Compagnie d'assurance vie RBC, indiquez le Nº d'identification du membre du régime SECTION II - DOIT ÊTRE REMPLIE AU COMPLET PAR LE MÉDECIN 1) Je, en tant que médecin traitant, prescris les attelles (appareils orthopédiques) faites sur mesure suivantes pour le patient précitré. (Veuillez inclure les spécifications lorsqu'elles sont disponibles). (A) Genre d'appareil (d'attelles) : (B) Gauche Droit (C) Coût estimatif (D) Pour orthèse d'exosquelette motorisée de membres parallèles : Non Le patient peut-il initier des mouvements et fonctionner de manière indépendante? Si oui, veuillez indiquer les limites de mobilité du patient : Note: doit être monté et dispensés par un orthésiste s'il est approuvé 2) État de santé du patient : Soins actifs Soins chroniques 3) Durée nécessaire : semaine(s) année(s) 4) Diagnostic (Veuillez préciser) : 5) Traitements antérieurs : Physio (# de traitements) Chirurgie Médicaments Radiographies 6) Veuillez préciser la raison médicale pour laquelle une attelle faite sur mesure est nécessaire au lieu d'une attelle standard. Oui 🗌 7) Le patient a-t-il vu l'attelle et les coûts lui ont-il été fournis? Oui 🗌 Non 8) L'attelle prescrite est-elle un remplacement? Si oui, précisez la raison 9) Une demande de remboursement a-t-elle été faite auprès du gouvernement? Oui 🗌 Non Sans objet Si non, indiquer la raison 10) Est-ce que cet appareil ou équipement médical est requis : Non 🗌 Oui 🔲 À la suite d'une blessure au travail? À la suite d'un accident d'automobile? Oui 🗌 Non À des fins sportives seulement? Non Oui 🗌 () M.D. () Spécialiste Signature du médecin Date Nom du médecin (écrire en lettres majuscules) Numéro de téléphone du médecin Je suis autorisé(e), par mon(ma) conjoint(e) ou les personnes à ma charge, à divulguer et à recevoir des renseignements à leur sujet pour utilisation à cette fin. Il est entendu que ces renseignements peuvent être consultés par le titulaire de la carte. En signant cette demande de règlement ou en soumettant des reçus, j'atteste que les renseignements fournis sont complets et exacts. Je comprends que les renseignements que je fournis à Compagnie d'assurance vie RBC à mon sujet et au sujet des personnes à ma charge seront utilisés par Compagnie d'assurance vie RBC pour évaluer ma demande de èglement et pour fournir tous les autres services nécessaires à l'administration des garanties, ce qui peut comprendre l'échange de renseignements avec d'autres parties aux fins d'administration de la présente demande de règlement. J'autorise en outre Compagnie d'assurance vie RBC à obtenir des renseignements d'autres parties, comme les professionnels de la santé ou les assureurs, et à leur en transmettre, afin de vérifier l'exactitude de la ou des demandes de règlement soumises. Advenant des activités frauduleuses présumées relativement aux demandes de règlement soumises en mon nom ou au nom de mes personnes à charge, j'accepte que ces renseignements soient transmis aux parties intéressées, comme le promoteur de régime, les organismes de èglementation ou les organismes d'application de la loi. TOUTES LES DEMANDES DE RÈGLEMENT DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES DANS LES 12 MOIS SUIVANT LA DATE DE SERVICE (à moins d'indication contraire dans votre documentation du régime de prestations). LE PATIENT OU MEMBRE DU RÉGIME ASSUMERA LES COÛTS ENGAGÉS POUR OBTENIR CES RENSEIGNEMENTS, S'IL Y A LIEU.